



Mâcon le 26 mars 2024

Le préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les maires
de Saône-et-Loire

(en communication à Madame et Messieurs les sous-
préfets d'arrondissement)

Objet : Adaptation de la posture Vigipirate niveau « Urgence-attentat ».

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation Etat islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de relever le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier doit être porté sur les événements et bâtiments culturels et cultuels, notamment en fin de semaine.

Ainsi, les mesures suivantes du plan sont renforcées :

- (BAT-12-03) : renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels ;
- (BAT-21-01) : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures additionnelles suivantes sont activées :

- (NUM 21-01) : créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires ;
- (NUM 51-01) : vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communications sécurisés.

Les forces de l'ordre se tiennent à votre disposition pour évoquer avec vous les modalités de mise en œuvre de ces mesures et répondre à vos questions quant à l'évolution possible ou non des dispositifs existants.

Par ailleurs, une plate-forme de sensibilisation Vigipirate est active depuis le 20 septembre 2019 à l'adresse <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>. Elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la menace et des gestes réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque. Je vous invite à favoriser la consultation par vos agents de cette plateforme.

Enfin, je vous remercie d'être particulièrement vigilant sur la prévention et le signalement des cas de radicalisation au sein de votre commune. Sur ce point, je vous demande de communiquer, le cas échéant, vos informations, sans délai, aux forces de l'ordre et à la préfecture (pref-referent-radicalisation@saone-et-loire.gouv.fr).

Le préfet,


Pour le Préfet,
la sous-préfète, directrice de cabinet par intérim

Myrielle PORTEOUS